



République Démocratique du Congo 

Quel avenir pour les personnes déplacées vivant dans les camps de Masisi centre?

Retour, intégration locale et réinstallation ailleurs dans le pays

Résumé et recommandations

Photographie de la page de couverture: Personnes déplacées du camp de Kilimani, Masisi, septembre 2011.
(Photo: NRC/C. Beau, septembre 2011)

Conception de la page de couverture: Laris(s)a Kuchina, laris-s-a.com

Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC)
PO Box 6758 St. Olavs plass
0130 Oslo, NORWAY
Tel: +47 23 10 98 00 / Fax: +47 23 10 98 01
www.nrc.no

Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC)
Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC)
Chemin de Balxert 7-9
CH-1219 Châtelaine (Geneva)
Tel: +41 22 799 0700 / Fax: +41 22 799 0701
www.internal-displacement.org

Quel avenir pour les personnes déplacées vivant dans les camps de Masisi centre?

Retour, intégration locale et réinstallation ailleurs dans le pays

Résumé and recommandations

février 2012



Résumé

Avec l'augmentation des affrontements armés entre l'armée nationale et divers groupes armés, en particulier le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) à partir de 2006, un nombre croissant de personnes ont dû quitter leurs villages de la province du Nord Kivu. Ayant du plus en plus de mal à trouver assistance auprès des communautés locales, des centaines de milliers de personnes se sont réfugiées dans des abris de fortune, que la communauté humanitaire a appelés « sites spontanés ». Dès 2008, la gestion de plusieurs de ces sites a été organisée par la communauté humanitaire. Les organisations humanitaires internationales ont établi un groupe de travail pour la coordination et gestion des camps (GT CCCM), coordonné par le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR). A la fin de l'année 2011, il y avait 31 camps formels de déplacés au Nord Kivu, soit plus de 78 000 personnes déplacées, dont 60 000 dans le territoire du Masisi sur lequel se penche ce rapport, ainsi qu'une dizaine de sites spontanés. Les camps continuent à accueillir des personnes déplacées par la violence des groupes armés dans leurs zones d'origine, et leurs effectifs ont augmenté au cours de l'année 2011.

Ces camps ont été considérés par la communauté humanitaire et les autorités comme une solution très provisoire et de dernier recours. Pourtant ils perdurent plus de quatre ans après leur établissement.

Ce rapport examine les camps de Bihito, Kalinga, Kilimani and Lushebere se trouvant dans le Masisi, un territoire de la province du Nord Kivu très touché depuis près de vingt ans par le déplacement. Il étudie les causes de déplacement des personnes y ayant trouvé refuge, leurs conditions de vie et leurs aspirations, afin de mieux comprendre les solutions durables envisageables pour les déplacés qui y vivent. Le rapport propose des recommandations concrètes aux acteurs concernés, en premier lieu les autorités de la RDC (y compris la Commission Nationale des Réfugiés, CNR, mandatée pour coordonner la protection des déplacés), mais aussi les organisations internationales ou congolaises qui contribuent à l'assistance et la protection des déplacés dans les camps, et à la recherche de solutions durables à leur déplacement.

Bien qu'ayant leur spécificité propre, ces quatre camps présentent des points communs avec de nombreux autres camps de la province. Ils ont été créés de manière spontanée en 2007, comme la majorité des autres camps du Nord Kivu, et à ce titre leurs résidents sont exposés aux

mêmes défis liés au déplacement prolongé que ceux des autres camps qui perdurent. Comme beaucoup d'autres camps de la province, ils ont fait l'objet de pressions pour leur fermeture, et continuent à l'être aujourd'hui. Comme l'ensemble des camps de la province, ils sont aussi confrontés à une baisse sensible des interventions des acteurs humanitaires et à une dégradation de l'accès aux services essentiels, à cause du manque de financement des activités humanitaires dans les camps. On peut noter en particulier un taux de scolarisation très bas dans les camps, environ 25 pourcent pour les enfants en âge d'aller à l'école primaire, et 10 pourcent pour l'école secondaire. Les déplacés sont souvent contraints de vendre une partie de leur assistance alimentaire pour s'habiller ou payer les soins médicaux. Beaucoup ont recours au petit commerce et aux travaux journaliers, tout comme leurs voisins qui ne sont pas déplacés.

Les quatre camps se situent dans une zone relativement sûre, patrouillée par les troupes de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), et jouissent d'une présence policière assignée à leur sécurité, à la différence de la plupart des autres camps du Nord Kivu. Toutefois, les enquêtes effectuées pour ce rapport ont constaté que les femmes déplacées vivant dans les quatre camps sont exposées à des risques de graves violences, y compris des violences sexuelles, particulièrement lors de la collecte du bois.

Les quatre camps sont en majorité composés de population Hutu, alors que les communautés environnantes sont en majorité Hunde. Il est intéressant de noter que les communautés environnantes ont également accueilli des déplacés, en majorité des Hunde.

Le rapport examine les solutions durables au déplacement sur la base d'enquêtes conduites auprès des habitants des quatre camps entre avril et juin 2011, complétées par des entretiens menés auprès des intervenants clés. Il étudie les différentes options dont les déplacés disposent pour atteindre des solutions durables, à savoir le retour, l'intégration locale et la réinstallation ailleurs dans le pays. Ces options sont toutes envisagées par le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la Région des Grands Lacs, ratifié par la République Démocratique du Congo (RDC), ainsi que la Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), que la RDC a signée mais pas encore ratifiée. D'autres textes avalisés par les

Nations Unies tel que le Cadre conceptuel pour les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, précisent également les principes applicables à leur mise en œuvre.

Le retour

Le programme national de stabilisation de l'est du pays (STAREC), ainsi que la stratégie de la communauté internationale pour l'appui à la stabilisation (ISSSS), visent à soutenir le retour, la réintégration et le relèvement communautaire (RRR) au travers d'une série d'activités permettant de restaurer les services sociaux et infrastructures de base, de promouvoir les emplois et la productivité agricole, et de régler les différends liés au logement, à la terre, et aux questions foncières. Dans le Masisi, la stratégie d'appui à la stabilisation n'a jusqu'alors ciblé que des zones limitées du territoire. Pour sa seconde phase 2012-2014, ISSSS étendra les zones ciblées à toutes les zones ou « groupements » où la situation sécuritaire permettra d'organiser des programmes d'appui au retour ou à la réintégration. Il faut noter que la stratégie ne recommande pas la mise en œuvre de programmes de relèvement communautaire dans les zones où la situation sécuritaire demeure précaire, notamment dans les groupements situés à l'est et au sud du territoire de Masisi, dont sont originaires la plus grande partie des personnes déplacées vivant encore dans les camps étudiés ici.

Une série d'actions, détaillées dans le Plan d'Action Humanitaire, soutiennent également les besoins urgents des personnes qui sont récemment retournées chez elles. Plusieurs milliers de personnes dites vulnérables étaient assistées de la sorte au Masisi en 2011.

De manière plus spécifique, la communauté internationale a développé en accord avec les autorités congolaises, au sein du Groupe de travail pour la coordination et gestion des camps (GT CCCM) une stratégie de coordination des camps, dont la version revue en 2009 vise en premier lieu à faciliter le retour, tout en assurant la protection des personnes qui ne pourront pas rentrer chez elles. En pratique, une procédure d'enregistrement des personnes « souhaitant retourner volontairement dans leurs zones de résidence » permet à la communauté humanitaire et aux autorités concernées d'identifier et de soutenir les personnes désirant rentrer dans leur zone d'origine. Des programmes de distributions de kits de retour ont été organisés dans les camps. Deux vagues de retour ont été organisées en 2009, permettant le retour, principalement dans le groupement du Masisi, de près de 6000 personnes et quatre vagues l'ont été en 2010, permettant le retour de près de 36 000 personnes, selon UNOPS (*United Nations Office for Project Services*). Par contre,

seuls une centaine de départs dits « spontanés » ont eu lieu dans les quatre camps du Masisi étudiés en 2011, et aucun retour n'a été organisé par le GT CCCM en 2011, peu de personnes ayant exprimé leur intérêt à rentrer, et le Groupe de Travail ayant préféré, à l'approche des élections de novembre 2011, ne pas organiser une campagne de retour pouvant être interprétée comme un signal que les gens doivent maintenant rentrer chez eux. La réduction des mouvements de retour de 2010 à 2011, depuis les camps comme depuis les familles d'accueil, a pu être constatée sur l'ensemble de la province du Nord Kivu.

Obstacles au retour

Près de 65 pourcent des personnes interrogées par NRC dans les camps de Masisi entre avril et juin 2011 ont confirmé qu'elles préféreraient rentrer dans leurs villages. Ce pourcentage variait entre 59 pourcent, dans le camp de Bihito, et 80 pourcent, dans le camp de Kilimani. Les personnes déplacées invoquent deux causes principales pour expliquer l'absence de retour jusqu'à ce jour : l'insécurité et les questions foncières. Le plus important est le risque pour leur sécurité physique dans leurs zones d'origine, où meurtres, tortures et menaces de mort, violences sexuelles, recrutements et travaux forcés, ainsi qu'enlèvements nocturnes sont courants. Les déplacés lient les risques de violence et d'insécurité à des conflits ethniques, des conflits politiques, des règlements de compte, ou la présence de bandits. L'absence des autorités administratives ou coutumières dans leur lieu d'origine est une des raisons de l'insécurité invoquée par les déplacés qui demandent que la présence de l'Etat soit restaurée dans leurs localités d'origine, notamment par le déploiement de troupes de l'armée formées et loyales au gouvernement. Par ailleurs, les personnes déplacées interrogées ont dit ne pas pouvoir compter sur la protection des troupes de l'armée en poste dans la région qu'elles estiment restées affiliées à certains groupes ethniques ou politiques.

Selon les évaluations effectuées par l'Unité d'Appui à la Stabilisation des Nations Unies, chargée de coordonner l'appui des Nations Unies à la stabilisation de la RDC, les groupements d'origine de la majorité des déplacés des quatre camps se situent dans des zones qui restent en proie à l'insécurité. De fait, à l'exception de la localité de Masisi centre et le long de l'axe Masisi centre-Goma à l'est et au sud du territoire, Masisi présente des menaces sérieuses pour la sécurité des populations civiles, notamment à cause des attaques de différents groupes armés, des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR), de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS) et des Mai Mai Cheka en particulier. Le gouvernement de la RDC n'exerce ses fonctions que dans des zones limitées du territoire de Masisi, telles que

la capitale territoriale. Un travail considérable reste à faire en matière d'intégration des anciens groupes armés et pour supprimer les chaînes de commandement parallèles, notamment basées sur l'appartenance au Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), un ancien groupe armé formellement intégré dans l'armée nationale. Les forces de police, qui sont passées par le même processus d'intégration d'éléments d'appartenance diverse que les anciens groupes armés, connaissent également des tensions ethniques en leur sein. De plus, des fonctionnaires « parallèles », qui sont contrôlés par des groupes armés désormais intégrés dans l'armée, continuent à percevoir des taxes illégalement et ne collaborent pas avec l'administration territoriale à Masisi, ou avec les chefs traditionnels. Ainsi, 75 pourcent du territoire de Masisi serait toujours contrôlé par des forces de police répondant à des chaînes de commandement parallèles, dépendant du CNDP et de PARECO, tous deux formellement intégrés dans l'armée congolaise.

Avec l'insécurité, les questions foncières sont l'autre cause principale mentionnée par les personnes déplacées. De fait, le territoire de Masisi est particulièrement exposé aux conflits fonciers, résultant de la pression démographique et de la compétition entre les groupes ethniques pour le contrôle de la terre. Les conflits armés ont donné l'opportunité à certains groupes armés de s'approprier des terres en faisant pression sur les propriétaires. Ainsi, beaucoup de personnes ont été obligées de quitter leurs terres, qu'elles ont souvent dû vendre à des prix dérisoires. D'autres ont été contraintes par les groupes armés à céder leurs titres fonciers avant d'être évincées de leurs terres.

L'intégration locale ou la réinstallation ailleurs dans le pays

La stratégie du GT CCCM de 2009 appelée « Plan de Sortie » est un des seuls documents cadre mentionnant d'autres solutions que le retour. La stratégie note que « tous les déplacés ne pourront pas ou ne voudront pas retourner dans leur zone d'origine », notamment pour des raisons sécuritaires. Même si l'un des objectifs de la stratégie prévoit la mise en place de stratégies « de sortie ou de consolidation », la stratégie n'envisage pas de manière concrète et complète l'option de l'intégration locale. Elle n'envisage que la continuation de la fourniture de services et de l'aide pour ceux qui auront fait le choix de rester dans les camps, en fonction des niveaux de vulnérabilité.

Dans un document complémentaire, indiquant les directions stratégiques pour la gestion des camps en 2012-2013, le HCR mentionne aussi la situation des personnes déplacées vivant toujours dans les camps, et recom-

mande la mise en place de programme d'« auto prise en charge », ainsi que des initiatives d'autosuffisance réalisées par les personnes déplacées dans les camps « en vue de les rendre autonomes en 2013 », en particulier en soutien au développement des moyens de subsistance. Enfin, ce document aborde le cas des personnes déplacées confrontées à des problèmes fonciers dans leur localité d'origine, pour lesquels la relocalisation est envisagée, en particulier par la construction d'« abris communautaires dans un espace sécurisé ».

Aucun des documents relatifs à la stabilisation n'envisage d'autres solutions au déplacement interne que le retour.

Comme rapporté plus haut, peu de déplacés ont opté pour le retour en 2011, et l'effectif des quatre camps étudiés a augmenté cette année-là. Ainsi, de fait, beaucoup des déplacés présents dans les camps depuis 2007 ont dû s'accommoder de leur situation précaire. Pourtant, les entretiens et visites entrepris dans le cadre de cette étude ont permis de constater que la situation des déplacés dans les quatre camps, bien que difficile, semble préférable à celle dans leur zone d'origine, en tout cas concernant la perception de la sécurité physique. Les déplacés ont aussi un accès – quoique limité – aux services de base disponibles pour la communauté environnante.

Selon les enquêtes effectuées pour ce rapport, près de 34 pourcent des personnes ayant participé aux discussions de groupe n'envisagent pas de rentrer dans leur localité d'origine. La réinstallation ailleurs dans le pays est l'option choisie par près de 23 pourcent des personnes, alors que l'intégration locale, à Masisi centre ou dans les villages alentours, ou dans les villages autour des camps, est choisie par 11 pourcent des personnes déplacés. Certaines disent aussi avoir acquis des parcelles dans les camps et compter y rester après la fermeture du camp. Enfin certains déplacés se sont mariés avec des autochtones et comptent rester dans la zone de déplacement durablement.

La préférence pour l'intégration locale ou la réinstallation est marquée pour les hommes ayant un handicap physique, les personnes âgées, et les personnes n'ayant pas de famille dans les zones d'origine. Ces déplacés évoquent notamment le fait qu'ils ont un accès à une certaine assistance et à des soins dans les zones de déplacement, ce dont ils ne pourraient bénéficier dans leurs communautés d'origine. Certaines femmes qui n'ont pas accès à la terre ou ont été victimes de violences sexuelles dans leur localité d'origine, et craignent d'être à nouveau victimes de telles violences, ont également mentionné leur préférence pour l'intégration locale ou la réinstallation. Certains hommes disent également préférer ne pas rentrer de crainte d'être tués dans le contexte de conflits interethniques, de discrimination ethnique

(en particulier contre les Hutus, le groupe ethnique majoritaire des déplacés des camps) ou de règlements de comptes personnels.

En l'absence de solutions durables, les personnes déplacées interrogées, installées dans les camps pour beaucoup d'entre elles depuis plus de quatre ans, ont montré leur ingéniosité à s'accommoder d'une situation précaire. Elles se sont enregistrées pour voter aux élections de novembre 2011, louent des parcelles à leurs voisins non déplacés ou proposent leur main d'œuvre pour travailler dans les champs des autres. Cependant, à mesure que cette situation précaire perdure, une série de conflits fonciers entre les grands propriétaires terriens à qui appartiennent les terrains sur lesquels sont établis les camps et les personnes déplacées ont surgi. L'administration territoriale, tout comme les acteurs humanitaires travaillant en faveur de ces populations déplacées, continuent d'exhorter les propriétaires à tolérer la présence de ces camps.



Conclusions et recommandations: Quel avenir pour les camps ?

Prévenir les risques de fermeture prématurée des camps

Les pressions exercées sur les camps en vue de leur fermeture sont réelles, alors que les solutions alternatives pour les personnes déplacées ne sont pas systématiquement identifiées. Dans le cas des camps de Masisi, ces pressions proviennent essentiellement des propriétaires des terrains sur lesquels les camps sont installés. Pour le moment, les autorités provinciales ont pris les mesures nécessaires pour contrer ces pressions et maintenir la présence des camps sur les terrains concernés. Mais l'absence d'accord formels avec les propriétaires continue d'exposer les déplacés à un risque d'expulsion. Dans le passé, des camps ont été fermés dans la province du Nord Kivu, suite à des pressions des autorités qui souhaitent ainsi démontrer les progrès de la sécurisation de la province, ou pour consolider des zones d'influence.

- Tous les acteurs concernés, notamment le GT CCCM, ainsi que les autorités étatiques (dont la CNR) doivent rappeler officiellement à toutes les autorités locales au niveau du territoire, des groupements, des chefferies et des communautés les principes essentiels pour protéger les personnes déplacées dans les camps contre les risques d'éviction arbitraire. Ces principes doivent notamment inclure :
 - l'obligation des autorités de ne pas forcer les personnes déplacées à rentrer ou à s'installer dans une zone où leur vie, leur sécurité, leur liberté ou leur santé seraient en danger ;
 - l'obligation que nulle personne déplacée ne soit forcée de quitter les camps sans accès à une solution alternative identifiée avec la participation des personnes déplacées sur la base d'une décision libre et informée.

Ces principes doivent être réaffirmés par le GT CCCM dans sa stratégie et faire l'objet d'une diffusion par un plaidoyer et une sensibilisation appropriée auprès de tous les acteurs concernés au niveau national, provincial et local.

- La CNR, avec l'appui du GT CCCM, doit explorer les mécanismes visant à reconnaître des griefs des propriétaires des terres où sont situés les camps et calculer les préjudices encourus par ces derniers, et trouver des moyens de consulter propriétaires et déplacés pour trouver une solution à leurs différends (y compris en négociant un accord cadre de concertation qui reconnaisse les ressources et les intérêts de chaque partie).

Elaborer des critères de base pour faciliter les solutions durables dès l'élaboration des nouveaux camps

La multiplication des sites spontanés de personnes déplacées dans la province du Nord Kivu a conduit le GT CCCM à envisager la consolidation de certains de ces sites avec des camps qui existent déjà, ou le regroupement des camps en de plus grandes entités. La stratégie ne donne cependant aucune indication sur la façon d'éviter les risques de dépendance et de pérennisation des nouveaux camps.

- Les autorités de la CNR et le GT CCCM doivent préciser les critères de base à respecter pour faciliter la recherche de solutions durables des populations des camps, et éviter leur dépendance à long terme de l'aide extérieure. Ces critères pourraient notamment comprendre:
 - La localisation des camps dans des zones sûres, et proches dans la mesure du possible des communautés d'origine des personnes déplacées et de leurs terres ;
 - La localisation des camps sur des terrains alloués sur la base d'accords clairs avec les propriétaires et permettant le séjour à long-terme des déplacés victimes de déplacement prolongé ;
 - La disponibilité de terrains agricoles à proximité des camps et la négociation de baux à durée limitée pour l'exploitation de ces terrains ;
 - La localisation des camps à proximité de services essentiels existants, notamment les écoles, les services de santé, et le renforcement de tels services afin de renforcer la capacité d'accueil des communautés environnantes et prévenir les tensions entre ces communautés et les déplacés.

Renforcer l'appui à toutes les solutions durables au déplacement

Jusque là, les stratégies de stabilisation ou la réponse humanitaire en RDC se sont concentrées sur le retour des personnes déplacées, en omettant les autres solutions durables au déplacement interne, à savoir l'intégration locale ou la réinstallation ailleurs dans le pays. Cette absence risque de se traduire par un manque d'appui adapté aux personnes souhaitant reconstruire leur vie ailleurs que dans leurs communautés d'origine. Il n'y a d'ailleurs que peu de données sur l'intégration des déplacés dans leur zone de déplacement, ou ailleurs dans le pays.

- La stratégie CCCM doit envisager les trois solutions durables au déplacement interne et prévoir une assistance et une protection appropriées aux personnes déplacées désirant s'intégrer dans la zone de déplacement ou ailleurs dans le pays, sans discrimination. Le mécanisme d'enregistrement et des déclarations de retour volontaire prévu dans la stratégie CCCM 2009 doit être formellement élargi pour inclure les autres solutions durables telles que l'intégration locale et la réinstallation ailleurs dans le pays.
- Les stratégies de stabilisation des provinces affectées par le déplacement (le plan gouvernemental STAREC et le plan d'appui international ISSSS) doivent envisager l'appui aux trois solutions durables, afin de soutenir les choix des déplacés.

Renforcer la collecte d'informations sur les solutions durables mises en œuvre par les déplacés

Les informations disponibles sur les mouvements de retour et le processus d'intégration des personnes déplacées dans leur localité d'origine restent insuffisantes. Comme mentionné ci-dessus, il n'existe pas de données systématiques sur l'intégration locale et la réinstallation des personnes déplacées.

- Les autorités nationales, avec l'appui des autorités provinciales et des partenaires humanitaires doivent renforcer les mécanismes de collecte d'information et d'analyse sur les mouvements des déplacés à la recherche de solutions durables notamment dans le cadre des Commissions des mouvements de population provinciales (forum de collecte d'informations sur les mouvements de populations). Le suivi du processus d'intégration des personnes déplacées dans les zones choisies (retour, intégration locale ou réinstallation ailleurs dans la province) doit être renforcé. Les mécanismes existants de suivi et de protection (notamment le monitoring protection du HCR, et les évaluations multisectorielles du Programme de Réponse Rapide aux Mouvements de Population (RRMP) doivent fournir des analyses spécifiques sur la situation des personnes qui sont rentrées chez elles ou se sont intégrées ailleurs, et identifier les cas d'insécurité et de discrimination.

Répondre aux conflits fonciers faisant obstacle au retour des personnes déplacées

Les informations disponibles sur les obstacles au retour et les conditions dans les communautés d'origine ne sont pas suffisantes, notamment en ce qui concerne les obstacles fonciers. Les conflits fonciers opposant

de grands propriétaires aux personnes déplacées ou les situations d'obstruction systématique au retour de groupes ethniques particuliers restent sans réponse.

- La CNR et le Groupe de coordination foncière (cluster protection) du Nord Kivu doivent faire une cartographie détaillée des types de conflits faisant obstacle au retour des déplacés, notamment les conflits opposant de grands propriétaires terriens à des personnes déplacées ou les situations d'obstruction au retour de certains groupes ethniques. Sur la base de cette cartographie, la CNR et le Groupe de coordination foncière doivent développer une stratégie afin de faciliter le règlement de ces différends et la restitution ou la compensation des droits fonciers des personnes déplacées dans leur localité d'origine, en y associant notamment les Comités Locaux Permanents de Conciliation (CLPC) créés par le gouvernement de la RDC.

Explorer les solutions pour permettre l'installation temporaire ou durable des déplacés

Les informations disponibles confirment que certains déplacés des quatre camps de Masisi centre souhaitent s'intégrer dans les zones de déplacement ou ailleurs dans la province, soit durablement, soit en attendant que le retour dans les zones d'origine soit possible. Un certain nombre d'entre eux ont exploré par eux-mêmes les moyens de s'installer dans les communautés d'accueil, en négociant par exemple des accords avec des propriétaires de terres cultivables. Mais l'appui à l'intégration des déplacés dans les communautés d'accueil, notamment en facilitant l'allocation de terre aux déplacés pour leur installation, reste insuffisant.

- La CNR, avec l'appui du Groupe de coordination foncière du Nord Kivu et des CLPC, doit explorer des mécanismes et les opportunités d'allocations de terres à titre temporaire ou permanent pour permettre l'installation des ménages déplacés sans terre souhaitant s'intégrer localement. Des campagnes de sensibilisation et de négociations auprès de grands propriétaires dans les zones de déplacement pourraient être organisées pour la sécurisation des contrats entre propriétaires et déplacés pour l'accès aux terres cultivables (contrats de location, de fermage ou autres) dans des conditions équitables.

Mobiliser les autorités gouvernementales et les institutions humanitaires et de développement

La stratégie CCCM 2012-2013 en préparation préconise le soutien aux personnes déplacées souhaitant rentrer chez

elles ou vise à renforcer l'autonomisation des personnes restant dans les camps. Cette stratégie risque de ne pas être mise en œuvre faute de financement suffisant et de partenaires. Les conditions de vie des personnes déplacées, notamment en matière d'abri ou de sécurité alimentaire sont précaires, et l'accès à certains services de base, tels que l'éducation, est insuffisant.

- La stratégie CCCM 2012-2013 doit être présentée et finalisée avec l'ensemble des clusters et les autorités concernés. Les partenaires doivent développer un plan d'action en appui à la stratégie, notamment en ce qui concerne le soutien aux solutions durables, en précisant les actions à prendre, les responsabilités et les implications budgétaires. La stratégie et son plan d'action doivent être présentés aux autorités nationales et aux pays donateurs afin de mobiliser leur appui politique et financier.
- Les acteurs humanitaires doivent mobiliser les moyens nécessaires pour répondre aux besoins de base dans les camps, en matière d'abri, d'eau et d'hygiène, de nutrition, et pour assurer l'accès sans discrimination des personnes déplacées aux services de base, notamment l'éducation.

Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC)
PO Box 6758 St. Olavs plass
0130 Oslo, NORWAY
Tel: +47 23 10 98 00 / Fax: +47 23 10 98 01
www.nrc.no

Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC)
Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC)
Chemin de Balxert 7-9
CH-1219 Châtelaine (Geneva)
Tel: +41 22 799 0700 / Fax: +41 22 799 0701
www.internal-displacement.org